



Décision n°048/2018
Portant modification de
délégation de signature

LE DIRECTEUR

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-36, R 6143-38,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360,
Vu l'arrêté n°216/ARS/DOS du 25 octobre 2018 portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier de Cayenne « Andrée ROSEMON » à compter du 5 novembre 2018,
Vu la décision du 26 octobre 2018 de Madame la Ministre des solidarités et de la santé désignant Monsieur Hamid Siahmed en tant qu'Administrateur provisoire assurant les attributions de directeur de l'établissement du 5 novembre 2018 au 4 février 2019,
Vu la décision de recrutement de Monsieur Christian Blanchetière en qualité d'ingénieur responsable du service informatique du Centre hospitalier de Cayenne,

DECIDE

Article 1. Monsieur Christian Blanchetière reçoit délégation pour signer tous les documents et décisions entrant dans le champ de ses compétences visées ci-dessous à l'exclusion des courriers destinés aux organismes de tutelle :

- **GESTION DU SERVICE INFORMATIQUE**
 - Mise en place des logiciels de gestion administrative, de gestion médicale, médico-administrative et logistique,
 - Mise en place du système information hospitalier,
 - Communication interne par messagerie interne,
 - Définition des matériels informatiques ;
- **ENGAGEMENT ET SUIVI DES DEPENSES** relatives à l'informatique dans le respect des crédits ouverts et dans le cadre des marchés passés ou des groupements d'achats auxquels l'établissement aura adhéré. Les comptes de la M21 relevant de cette délégation sont listés en annexe jointe infra ;
- **GESTION DE LA SECURITE INFORMATIQUE**

Article 2. Dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics, Monsieur Christian Blanchetière reçoit délégation, suivant son profil acheteur, pour engager l'établissement vis-à-vis des tiers dans sa sphère de compétence, au moyen d'une signature électronique, dans la limite de 90 000 Euros et de 25 000 Euros sans signature électronique, sous réserve du respect des seuils de la commande publique.

Article 3. Cette délégation prend effet à compter du 5 novembre 2018 et sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance du centre hospitalier de Cayenne. Une ampliation de la décision sera adressée au Receveur du centre hospitalier de Cayenne ainsi qu'à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de la Guyane.

Article 4. Cette décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département Guyane et sera affichée physiquement dans l'établissement hospitalier et électroniquement sur le site intranet du centre hospitalier de Cayenne à la rubrique « Recueil des actes administratifs ».

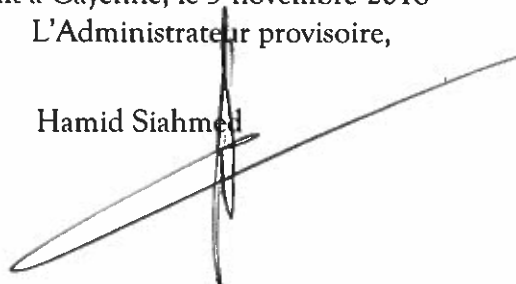
Fait à Cayenne, le 5 novembre 2018
L'Administrateur provisoire,

Hamid Siahmed

Signature



Christian Blanchetière



Destinataires :

- Registre des décisions de la Préfecture de la Guyane
- Intéressé
- Monsieur le Receveur
- ARS

Annexe :

Liste des comptes entrant dans la délégation de signature de Monsieur Christian BLANCHETIERE

Budget H	H613151	Location informatique médicale
	H615154	Entretien et réparations sur biens mobiliers Matériel informatique
	H613251	Locations mobilières informatiques
	H615254	Matériel informatique
	H615261	Maintenance informatique
	H6261	Liaisons informatiques
	H62611	Liaisons PMSA
	H6284	Informatique
Section d'investissement	H2183211	Informatique établissement principal
	H2183212	Informatique administrative
	H2183213	Informatique médicale
	H218324	Informatique EHPAD
	H218325	Informatique IFSI
Écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et de sages-femmes (C)	C61351	Locations mobilières informatiques
	C61554	Entretien et réparations de matériel informatique
	C61561	Maintenance informatique à caractère médical
	C6261	Liaisons informatiques ou spécialisées
	C6284	Prestations de services à caractère non médical informatique
B : Unités de soins de longue durée (USLD) E : Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) P : Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) (CSAPA et CRA)	B/E/P 61351	Locations mobilières informatiques
	B/E/P 61554	Entretien et réparations de matériel informatique
	B/E/P 61561	Maintenance informatique à caractère médical
	B/E/P 6261	Liaisons informatiques ou spécialisées
	B/E/P 6284	Prestations de services à caractère non médical informatique
Transfert de comptes secteur logistique vers le secteur informatique	H6265	TELEPHONIE
	H62655	TELEPHONIE MOBILE CHAR
	H626551	TELEPHONIE MOBILE CDPS
	H62656	TELEPHONE SATELLITE CHAR
	H62657	TELEPHONE SATELLITE CDPS